

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

92^e séance plénière

Vendredi 15 avril 2005, à 11 h 30

New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 12 h 5.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines
connexes**

**Suite à donner aux textes issus
du Sommet du Millénaire**

Projet de résolution (A/59/L.60)

Le Président : Les membres se souviendront qu'à sa 73^e séance plénière, le 17 décembre 2004, l'Assemblée générale a adopté la résolution 59/145 sur les modalités, la forme et l'organisation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale.

S'agissant de ces deux points, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un autre projet de résolution publié sous la cote A/59/L.60.

J'aimerais tout d'abord exprimer à l'ensemble des délégations mes sincères remerciements et ma profonde gratitude pour leur soutien ainsi que pour leur esprit de coopération et de compréhension tout au long des consultations sur le projet de résolution que je vous ai soumis. Je voudrais aussi adresser mes plus vives félicitations aux deux facilitateurs, S. E. M. Eduardo

Sevilla Somoza, Représentant permanent du Nicaragua, et S. E. M. Johan Løvald, Représentant permanent de la Norvège, pour leur dévouement sans faille et pour tous leurs efforts.

Comme je l'ai mentionné dans les consultations officielles ouvertes à tous de la plénière du 1^{er} avril 2005, le projet de résolution a pour objet principal de formaliser les modalités pratiques d'organisation de la Réunion plénière de haut niveau qui n'était pas couvertes par la résolution 59/145. Le projet de résolution contenu dans le document A/59/L.60 est le résultat des observations et commentaires que les membres ont faits sur le texte dont ils étaient en possession le 1^{er} avril, ainsi que des intenses consultations que les deux facilitateurs et moi-même avons mené au cours des deux dernières semaines avec les États Membres.

Ce qui m'a frappé tout au long des échanges que j'ai eus avec les États Membres, c'est le sens élevé de leurs responsabilités, conscients du fait qu'au-delà de l'organisation pratique de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005, il nous appartient d'œuvrer ensemble pour pouvoir effectivement relever les défis et faire face aux menaces de notre temps. Les membres ont su faire preuve de flexibilité lorsque l'impératif de parvenir à une solution équilibrée l'exigeait. Je leur en sais gré. J'ai aussi été sensible à la conviction largement partagée selon laquelle il nous faut finaliser le plus rapidement possible les aspects organisationnels de la Réunion plénière de haut niveau de septembre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



2005 de manière à pouvoir nous consacrer totalement aux questions de fond dans les semaines et mois à venir.

J'aimerais maintenant attirer l'attention sur les principales modifications apportées au texte que nous avons examiné le 1^{er} avril. Ces modifications sont naturellement dans le projet de résolution dont les membres sont maintenant saisis.

Les membres auront remarqué que les paragraphes a) à g) du deuxième paragraphe du préambule qui rappelait certains paragraphes du dispositif de la résolution 59/145 ont été supprimés par souci de concision, étant donné qu'il est fait explicitement référence à la résolution dans le préambule.

Au paragraphe 1 du dispositif, le bout de phrase suivant : « qui devrait déboucher sur l'adoption d'un document équilibré » a été ajouté en fin de paragraphe.

Le paragraphe 2 du dispositif a été réécrit et se lit maintenant en anglais comme suit :

(l'orateur poursuit en anglais)

« *Se félicite* de la présentation par le Secrétaire général, le 21 mars 2005, du rapport d'ensemble intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous. »

(l'orateur reprend en français)

Le paragraphe 9 du dispositif est nouveau.

En ce qui concerne le paragraphe 11 du dispositif, j'aimerais y apporter une révision en ajoutant à la fin du paragraphe le bout de phrase suivant : « en tenant compte des vues exprimées par les États Membres ». Avec cet ajout et les modifications apportées au texte du 1^{er} avril, le paragraphe 11, dans sa version nouvelle, se lit désormais comme suit :

« Prie le Président de l'Assemblée générale de continuer à tenir des consultations ouvertes, représentatives et transparentes avec tous les États Membres afin de parvenir à l'accord le plus large possible sur toutes les questions importantes relatives à la Réunion plénière de haut niveau, en tenant compte des vues exprimées par les États Membres. »

Le paragraphe 11 de l'annexe I a été modifié et se lit désormais comme suit :

« Des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, des organisations de la société civile et du secteur privé, un représentant par catégorie, choisis à l'occasion des auditions interactives officielles en juin 2005, pourront également figurer sur la liste des orateurs des séances plénières de la Réunion plénière de haut niveau en consultation avec le Président de l'Assemblée générale, si le temps le permet ».

Le paragraphe 13 de l'annexe I est nouveau.

Nous passons maintenant à l'annexe II. Le paragraphe 9 de cette annexe est lui aussi nouveau.

Nous concluons avec l'annexe III, dont le paragraphe 5 est également nouveau.

Telles sont les principales modifications qui ont été apportées au projet de résolution. Ces modifications découlent, comme je l'ai souligné au début de la séance, des consultations que les deux facilitateurs et moi-même avons menées.

S'agissant du paragraphe 11 de l'annexe I, je suis convaincu que ce libellé ne remet nullement en cause la volonté d'interaction de l'Assemblée générale avec les représentants des organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et du secteur privé.

En ce qui concerne des corrections techniques qui pourraient s'avérer nécessaires afin d'harmoniser les textes dans les différentes langues, je l'ai déjà dit en ce qui concerne le « welcome », je prierai les membres de bien vouloir les communiquer au Secrétariat. Le Secrétariat en prendra bonne note et en tiendra compte lors de la publication de la résolution sous la cote A/RES/59/291.

J'aimerais à nouveau remercier l'ensemble des États Membres et les différents groupes pour la très grande attention qu'ils ont portée à l'examen de ce projet de résolution, pour leur importante contribution et pour l'excellente coopération et la disponibilité dont ils ont fait montre tout au long du processus.

En adoptant ce projet de résolution par consensus, comme j'invite les délégations à le faire, les délégations permettront à leurs dirigeants et États respectifs de mieux se préparer pour la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.60, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/59/L.60, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 59/291).

Le Président : Je donne la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Akram (Pakistan) (parle en anglais) : Nous voudrions tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier pour les efforts que vous avez consentis en vue d'obtenir l'adoption par consensus du projet de résolution A/59/L.60. Nous vous en félicitons et sommes certains que le consensus que nous avons dégagé sur cette résolution sera un précédent solide qui nous permettra de continuer de prendre des décisions par consensus dans le processus que nous avons entrepris en vue de préparer le sommet de septembre. J'aimerais également saluer les contributions et l'ardeur au travail de vos deux facilitateurs et les remercier de leur coopération.

La délégation pakistanaise a toujours affirmé qu'il est essentiel d'assurer une transparence totale quant au processus, aux résultats et au processus décisionnel relatifs au sommet de haut niveau qui aura lieu en septembre. C'est dans cet objectif que nous avons proposé d'apporter certaines modifications au texte original du projet de résolution.

Premièrement, concernant les objectifs et les priorités de la réunion de haut niveau de septembre, dans la résolution qui vient d'être adoptée, la résolution 58/291 est rappelée au premier alinéa du préambule. Souvenons-nous que, dans cette résolution, plus précisément à son paragraphe 2, nous avons défini les objectifs de la réunion de haut niveau. Au paragraphe 2 de la résolution 58/291 du 6 mai 2004, l'Assemblée générale avait décidé que cette importante manifestation serait l'occasion :

« d'entreprendre un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international et les partenariats mondiaux nécessaires à leur réalisation, ainsi que dans l'application intégrée et coordonnée, aux échelons national, régional et international, des

textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, sur la base d'un rapport d'ensemble qu'aura présenté le Secrétaire général ».

Ma délégation et, j'en suis sûr, bien d'autres avec elle continueront de s'inspirer de cette disposition qui affirme clairement qu'à la prochaine réunion de haut niveau, la priorité devra être donnée au développement.

Deuxièmement, nous en sommes à présent à la deuxième phase décisive des préparatifs de la réunion de haut niveau de septembre. L'ensemble des États Membres ont reçu trois contributions essentielles à cet égard : le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau (A/59/565), le rapport du Projet Objectifs du Millénaire (A/59/727) et le rapport du Secrétaire général (A/59/2005). Mais l'exercice est désormais intergouvernemental. Nous pensons que le document final devra, pour l'essentiel, s'appuyer sur les suggestions et propositions des États Membres. Dans la phase actuelle, les États Membres présenteront donc leurs vues et leurs propositions, qui, nous l'espérons, fourniront la base d'un accord le plus large possible, tel qu'évoqué dans la résolution. Nous nous réjouissons que les termes « en tenant compte des vues exprimées par les États Membres » aient été ajoutés à la fin du paragraphe 11 afin de souligner le caractère intergouvernemental du processus.

Troisièmement, en ce qui concerne la prise de décision, il ne fait aucun doute pour ma délégation que nous devons parvenir à l'accord le plus large possible. Nous sommes à la recherche d'un nouveau consensus pour l'ONU, et il est primordial que ce consensus soit obtenu sans que l'on ait à procéder à un vote. Nous nous félicitons donc de l'adoption par consensus de la résolution. Nous nous sommes associés à ce consensus parce que nous croyons en son bien-fondé.

M. Requeijo Gual (Cuba) (parle en espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait, avant toute chose, vous remercier d'avoir présenté cette nouvelle version de la résolution relative à la préparation et à l'organisation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous constatons que le texte contient de nouveaux éléments, dont quelques-uns répondent aux préoccupations exprimées par certaines délégations. En conséquence, il

constitue selon nous une amélioration par rapport au projet initial qui nous avait été remis pour examen.

Cela dit, soucieuse d'améliorer le projet de résolution et de trouver une formulation permettant que l'importante manifestation de septembre se déroule dans la plus grande transparence et avec la participation du plus grand nombre, la délégation cubaine vous a adressé, hier après-midi, une série de propositions d'amendements, peu de temps après avoir reçu une copie du texte du projet de résolution. Nous comptons soumettre aujourd'hui ces amendements à l'examen des autres délégations et tenir un débat ouvert et transparent à ce sujet. Cependant, à la demande expresse de votre Bureau, nous avons décidé de ne pas présenter ces propositions d'amendements. Ce faisant, Cuba montre une nouvelle fois le respect qu'elle éprouve à votre égard et pour ce que vous représentez, et fait preuve d'une grande souplesse afin que cette résolution puisse être rapidement adoptée et que le débat de fond sur les thèmes qui retiendront l'attention des États Membres durant la manifestation de septembre puisse commencer sans tarder.

Enfin, ma délégation espère, pour toutes ces raisons et tel qu'énoncé dans la résolution, que des consultations ouvertes, représentatives et transparentes auront véritablement lieu entre tous les États Membres sur toutes les questions importantes relatives à la Réunion plénière de haut niveau.

Le Président : Je remercie le représentant de Cuba de sa compréhension.

M. Hoscheit (Luxembourg) : L'Union européenne salue l'adoption de la résolution sur la préparation et l'organisation du sommet de septembre 2005. Nous tenons plus particulièrement à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos facilitateurs, les ambassadeurs du Nicaragua et de la Norvège, nos plus vifs remerciements pour le travail inlassable accompli avec l'ensemble des États Membres. On a pu ainsi aboutir en temps utile à un texte qui permet aujourd'hui à chacun de rejoindre le consensus.

L'Union européenne apporte son plein appui à la démarche proposée par vous, Monsieur le Président. L'adoption de cette résolution, aujourd'hui, nous permet désormais de nous concentrer pleinement sur la négociation des questions de fond que nous allons entamer dès mardi prochain, sous votre autorité,

Monsieur le Président, et sous la direction de vos facilitateurs.

Le rapport global (A/59/2005) que le Secrétaire général a présenté le 21 mars et que l'Union européenne tient à saluer à nouveau fournit la base de nos débats, ainsi qu'il est clairement indiqué dans la résolution 58/291, en particulier au sous-paragraphe f) du deuxième alinéa du préambule du projet du Président distribué le 1^{er} avril. Ces débats porteront successivement sur les questions très importantes telles qu'elles sont regroupées thématiquement dans le rapport.

L'Union européenne salue également l'ouverture du sommet aux représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé, comme ce fut d'ailleurs le cas en 2000, lors du Sommet du Millénaire. Au cours des consultations sur le projet de résolution, nous avons eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises sur notre préférence d'une participation maximale de ces acteurs aux différents segments du sommet de septembre. À cet égard, nous voudrions réaffirmer les principes de la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé aux réunions plénières du sommet. Nous vous exprimons notre pleine confiance, Monsieur le Président, pour que cette participation ait lieu dans de bonnes conditions.

Monsieur le Président, vous-même et vos facilitateurs, mais aussi les groupes d'États et d'autres États continueront à trouver en l'Union européenne un interlocuteur actif, fermement engagé à aboutir au sommet de septembre à un résultat ambitieux et équilibré.

M. Mirafzal (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier ainsi que vos facilitateurs pour les efforts que vous avez déployés pour préparer et conduire les négociations sur cette résolution de procédure.

Ma délégation s'est associée au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale, étant entendu que la résolution est de nature procédurale et n'affecte ni n'aborde aucunement les questions de fond. À notre avis, cette résolution ne fait ni implicitement ni explicitement état de la teneur ou du fond du rapport du Secrétaire général intitulé

« Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

J'apprécierais que cette position soit reflétée dans le procès-verbal de la présente séance de l'Assemblée générale.

Le Président : En décidant d'adopter par consensus cette résolution, l'Assemblée générale vient de confirmer sa ferme détermination de progresser sur la voie qui nous mènera à la tenue de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005.

Nous connaissons désormais les modalités d'organisation pratiques et le cadre général de la Réunion plénière de haut niveau, à laquelle nos dirigeants se rencontreront pour se concerter sur les grandes décisions qu'ils auront à prendre pour renforcer notre Organisation et œuvrer à mieux répondre aux aspirations de nos peuples respectifs pour une vie plus décente et plus sûre, dans le plein épanouissement de leur liberté et de leur dignité.

Nous disposons ainsi d'une bonne base de travail, dès lors que nous nous sommes accordés, conformément à la résolution 58/291, à mener nos consultations sur la base du rapport du Secrétaire général.

Bien entendu, ce sont les vues des États Membres qui nous permettront de former l'accord le plus large possible que nous devons trouver sur l'ensemble des grandes questions auxquelles il nous faudra apporter des solutions. Ceci est évident.

Il nous faut donc maintenant nous atteler à poursuivre nos consultations de fond dès le 19 avril prochain. J'ai adressé à cet effet une lettre aux membres hier, jeudi 14 avril, par laquelle je précisais le calendrier et les orientations générales des consultations informelles thématiques. Les 10 facilitateurs qui mèneront ces consultations se tiennent à l'entière disposition des membres pour répondre à leurs préoccupations, et les membres ne doivent pas, bien entendu, hésiter à me contacter directement toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire.

J'aimerais enfin rappeler une fois de plus le principe fondamental qui nous a toujours guidés et qui continuera de guider mon action, celui de conduire nos consultations de manière transparente, ouverte et inclusive, que ce soit dans le cadre des consultations de la plénière ou informelles.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.